

GUIDE DES PROCÉDURES D'ADMISSION À LA PROFESSION DE DENTISTE AU CANADA

Édition 2023



TABLE DES MATIÈRES

3	INTRODUCTION
4	VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION AU CANADA
8	 ALBERTA
9	 COLOMBIE-BRITANNIQUE
10	 ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
11	 MANITOBA
12	 NOUVEAU-BRUNSWICK
13	 NOUVELLE-ÉCOSSE
14	 ONTARIO
15	 SASKATCHEWAN
16	 TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
17	 TERRITOIRES DU NORD-OUEST et NUNAVUT
18	 YUKON
19	TÉMOIGNAGE
20	COORDONNÉES DU RDÉE CANADA ET DE SES MEMBRES

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

INTRODUCTION

Le Réseau de développement économique et d'employabilité ([RDÉE Canada](#)) comprend 12 organismes provinciaux et territoriaux répartis à travers le Canada, hormis le Québec. Ces organismes sont des portes d'entrée privilégiées pour faciliter l'employabilité et faire des affaires en français dans les communautés francophones et acadienne du Canada. Ensemble, ils possèdent l'expertise et les ressources dont les immigrants francophones et bilingues, ainsi que les employeurs canadiens ont besoin avant, pendant et après l'intégration économique de nouveaux arrivants.

Ce guide vise à mieux vous informer, employeurs et dentistes francophones formés à l'étranger sur l'exercice de votre profession au Canada et sur les procédures d'admission en vigueur au sein des provinces et des territoires. Il contient l'information la plus récente, récoltée auprès des organismes de réglementation des dentistes du Canada (à l'exception du Québec) en 2023.

Bien que la règle générale indique que chaque province ou territoire est responsable de la sélection de ses candidats formés à l'étranger, il reste cependant important de savoir que des instances nationales jouent un rôle incontournable dans la détermination de l'admissibilité de tous les candidats. Les informations contenues dans ce document constituent un aperçu du processus. L'objectif du guide est de faciliter votre compréhension du processus national, ainsi que celui de chaque province et territoire. Il se veut aussi un outil d'information simplifié, pour vous aiguiller, potentiels candidats de la santé formés à l'étranger, dans vos démarches et sur les organismes qui interviennent dans le processus d'admissibilité au Canada et dans les provinces ou les territoires.

Bien que de considérables efforts aient été consentis pour assurer l'exactitude de l'information qui est contenue dans le présent guide, aucun éditeur, ni le RDÉE Canada ni ses organismes membres, ne devront être tenus responsables de tout dommage causé par l'utilisation de ce document dû à des erreurs, des omissions ou des inexactitudes. Si vous désirez travailler au Canada, on vous recommande de vous assurer de communiquer avec les ordres et les organismes appropriés et, surtout, de consulter régulièrement les sites Internet des organismes décisionnels, ceux-ci ayant toujours préséance.

Rose Cathy Handy, qui a compilé cette information avec son équipe de deux chercheuses, Damilola et Carole, est une consultante communautaire depuis plus de 20 ans et possède une vaste expertise en

perfectionnement, développement professionnel et promotion de carrière. Présidente de Bilinguallink.com, elle est experte dans la connexion des employeurs et des candidats bilingues dans le marché du travail canadien.

Remarque : Bien que tous les efforts aient été déployés pour compiler l'information disponible de la manière la plus juste possible, il est possible que la traduction de certaines informations, qui étaient disponibles en anglais seulement, ne reflète pas exactement l'esprit dans lequel les intentions ou les significations originales des mots étaient prévues. Ni l'auteur ni le RDÉE Canada ne peuvent être tenus responsables de ces écarts.

VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION AU CANADA

La profession de dentiste se classe dans la grande catégorie professionnelle 3 — Secteur de la santé selon le [Guide sur les carrières](#) (GC) et la [Classification nationale des professions](#) (CNP) 2021. La CNP 2021 remplace la CNP 2016 depuis novembre 2022, avec 6 catégories représentant la formation, les études, l'expérience et les responsabilités (FÉER).

Pour en savoir davantage sur les fonctions principales et les exemples d'appellations d'emploi, voici un exemple de code CNP dont il sera question dans ce guide:

31110 — Dentistes

Les dentistes diagnostiquent, soignent, préviennent et contrôlent les maladies des dents et de la bouche. Ils travaillent en pratique privée ou peuvent travailler dans des centres hospitaliers, des cliniques, des centres de santé publique ou des universités.

Exemples d'appellations d'emploi : chirurgien/chirurgienne buccal et maxillo-facial, dentiste en hygiène publique, dentiste pédiatrique, endodontiste, orthodontiste, parodontiste, pathologiste stomatologue, prosthodontiste, radiologiste stomatologiste

BUREAU NATIONAL D'EXAMEN DENTAIRE DU CANADA

La médecine dentaire est une profession réglementée au Canada et est de compétence provinciale, ce qui signifie que chaque province/territoire a sa propre législation. Les provinces et les territoires canadiens ont tous leur propre organisme de réglementation dentaire qui est responsable d'établir les procédures d'obtention d'un permis d'exercice de sa région.

Le [Bureau national d'examen dentaire du Canada](#) (BNED) est l'organisme responsable d'établir et de maintenir des normes de compétence nationales pour les dentistes au Canada. Il est également responsable de la reconnaissance des compétences dans tout le pays.

Chaque province exige que les candidats possèdent un diplôme de type BDS (Bachelor of Dental Science) / DDS (Doctor of Dental Surgery) / DMD (Doctor of Dental Medicine) octroyé par une université **et** un certificat du BNED.

Le processus d'obtention d'un certificat du BNED dépend de l'endroit où vous avez reçu votre formation en médecine dentaire et du type de certification que vous souhaitez obtenir comme dentiste généraliste ou [dentiste spécialiste](#).

Au Canada, l'agrément est déterminé par la [Commission de l'agrément dentaire du Canada](#) (CADC). Seuls les programmes agréés par la CADC ou par la Commission de l'agrément dentaire de l'Association dentaire américaine (CODA) sont considérés comme étant agréés aux fins de la certification et de l'autorisation d'exercer la profession au Canada. Consultez les programmes de formation considérés comme étant agréés sur [site de la CADC](#).

Puisque le Canada, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Irlande fonctionnent selon un système mutuellement reconnu d'accréditation de la formation dentaire, les diplômés des écoles de ces pays peuvent déposer leur candidature¹ directement aux examens nationaux administrés par le BNED.

Le BNED définit un programme dentaire non agréé comme étant un programme de diplomation en médecine dentaire d'une université autorisée par son gouvernement² à accorder un tel diplôme.

Les personnes titulaires d'un diplôme BDS/DDS/DMD d'un programme non agréé doivent suivre l'un des deux parcours suivants :

Parcours 1 : Processus d'équivalence du BNED

Le [processus d'équivalence](#) du BNED comporte trois évaluations :

- évaluation des connaissances fondamentales (ÉCF)
- évaluation du jugement clinique (ÉJC)
- examen dentaire national de la compétence clinique (EDNCC).

La réussite de ces évaluations permet aux individus de passer à la prochaine étape, soit le processus de certification du BNED.

Parcours 2 : Programme agréé de qualification ou d'obtention de diplôme

Les programmes agréés de qualification ou d'obtention de diplôme sont offerts par les [facultés dentaires canadiennes](#). Ces programmes sont conçus pour familiariser les diplômés de programmes non agréés aux normes et aux pratiques de l'exercice de la médecine dentaire au Canada et pour les exposer à cesdites normes et pratiques. Après avoir réussi avec succès un programme de qualification ou d'obtention de diplôme, les candidats sont admissibles au processus de certification du BNED.

1 Certaines restrictions s'appliquent.

2 Sauf les universités situées au Canada, aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Irlande.

PROCESSUS DE CERTIFICATION

Si vous êtes détenteur d'un diplôme émis par un programme dentaire agréé, avez achevé avec succès un programme de qualification ou d'obtention de diplôme ou avez terminé le processus d'équivalence du BNED, vous pouvez vous inscrire au processus de certification pour réussir l'examen [ECOS Virtuel](#).

L'ECOS Virtuel est un examen sommatif qui évalue les compétences en résolution de problèmes et en prise de décision critique requises chez les praticiens dentaires débutants au Canada. L'examen mène à la certification du BNED. Il faut réussir cet examen pour obtenir un permis d'exercice au Canada.

ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DENTAIRE CANADIENS

Les [organismes de réglementation dentaire](#) (ORD) ont la responsabilité de délivrer les permis d'exercice. Lorsque vous recevez votre certification du BNED, communiquez avec l'organisme de réglementation dentaire de la province ou du territoire où vous souhaitez travailler.

Avant d'octroyer le permis d'exercice, l'ORD de votre province peut exiger des documents supplémentaires tels des attestations juridiques ou une preuve de compétence linguistique. Il peut également obliger les candidats à passer un examen de jurisprudence et d'éthique afin de vérifier leurs connaissances sur le droit, l'éthique et la réglementation de la profession dans la province concernée.

Province	Organisme
Alberta	College of Dental Surgeons of Alberta
Colombie-Britannique	British Columbia College of Oral Health Professionals
Île-du-Prince-Édouard	Dental Council of Prince Edward Island
Manitoba	Manitoba Dental Association
Nouveau-Brunswick	Société dentaire du Nouveau-Brunswick
Nouvelle-Écosse	Provincial Dental Board of Nova Scotia
Ontario	Royal College of Dental Surgeons of Ontario
Saskatchewan	College of Dental Surgeons of Saskatchewan
Terre-Neuve-et-Labrador	Newfoundland & Labrador Dental Board
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	Registrar, Professional Licensing Health and Social Services
Yukon	Registrar's Office Dental Profession Act

ASSOCIATION DENTAIRE CANADIENNE

Outre un organisme de réglementation dentaire, dix (10) provinces et territoires possèdent également une association dentaire. L'[Association dentaire canadienne](#) (ADC) est la porte-parole de la profession dentaire au Canada. Elle se voue à la promotion d'une santé buccodentaire optimale, soit une composante essentielle de la santé générale, ainsi qu'à l'avancement et au leadership d'une profession unifiée. Consultez les avantages d'y adhérer en [cliquant ici](#).

CONTACTS UTILES

[Bureau national d'examen dentaire du Canada](#)

340, rue Albert, 12^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 7Y6
Téléphone : 613 236-5912
Courriel : info@ndeb-bned.ca

[Commission de l'agrément dentaire du Canada](#)

1815, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Téléphone sans frais : 1 866 521-2322
Courriel : cdac@cda-adc.ca

[Association dentaire canadienne](#)

1815, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Téléphone : 613 523-1770
Courriel : reception@cda-adc.ca

[Association des facultés dentaires du Canada](#)

University of Manitoba
D113 Dental Building
780, rue Bannatyne
Winnipeg (Manitoba) R3E 0W2
Courriel : admin@acfd.ca

[Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada](#)

110, rue Yonge, bureau 1501
Toronto (Ontario) M5C 1T4
Téléphone : 416 512-6571
Courriel : office@rcdc.ca



ALBERTA

CONTACTS UTILES

[College of Dental Surgeons of Alberta](#)

7609, rue 109 Nord-Ouest,
bureau 402
Edmonton (Alberta) T6G 1C3
Téléphone : 780 432-1012
Courriel : reception@cdsab.ca

[Alberta Dental Association](#)

10654, 82 Avenue Nord-Ouest,
bureau 201
Edmonton (Alberta) T6E 2A7
Courriel : reception@albertadentalassociation.ca

[University of Alberta](#)

Faculty of Medicine and Dentistry
Courriel : meddent@ualberta.ca

Le [College of Dental Surgeons of Alberta](#) (CDSA) est l'organisme qui régleme la profession de dentiste dans cette province. On doit y être inscrit comme membre pour exercer la profession.

Les candidats qui souhaitent devenir membres en tant que [dentiste généraliste](#) et [spécialiste dentaire](#) doivent satisfaire aux exigences :

- du CDSA;
- de l'examen de dentiste général du [Bureau national d'examen dentaire du Canada](#) (BNED); ou
- de l'examen national de spécialité dentaire du BNED; ou
- du Collège royal des dentistes du Canada si un candidat a passé l'examen de spécialité avant le 1^{er} janvier 2020.

Un examen d'éthique et de jurisprudence est obligatoire pour tous les candidats qui postulent auprès du registre principal. Lorsque le candidat a réussi l'examen d'éthique et de jurisprudence et que sa documentation de candidature est approuvée par le registraire, il sera invité à assister à une séance d'orientation et d'inscription.



Frais d'inscription :

500 \$ + frais du permis

Tous les dentistes de l'Alberta sont encouragés à devenir membres de l'[Alberta Dental Association](#), qui soutient la réussite professionnelle de ses membres.



COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONTACTS UTILES

[British Columbia College of Oral Health Professionals](#)

110 - 1765, avenue 8 Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6J 5C6
Téléphone : 672 202-0448
Sans frais : 1 888 202-0448

[BC Dental Association](#)

400 - 1765, avenue 8 Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6J 5C6
Téléphone : 604 736-7202
Sans frais : 1 888 396-9888
Courriel : info@bcdental.org

[University of BC](#)

Faculty of Dentistry

L'inscription au [British Columbia College of Oral Health Professionals](#) (BCCOHP) est requise afin de pouvoir exercer la profession de dentiste dans cette province. Il existe différentes [classes d'enregistrements](#) pour les dentistes.

Pour faire une demande d'inscription et exercer cette profession en Colombie-Britannique, vous devez réussir l'examen national administré par le [Bureau national d'examen dentaire du Canada](#) (BNED). Votre admissibilité et la voie à suivre dépendent si vous êtes un diplômé d'un programme dentaire accrédité ou d'un programme dentaire non accrédité.

Les candidats doivent se soumettre à une vérification de leur casier judiciaire par le ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général.



Frais d'inscription :

3 164 \$ + frais du permis

Actuellement, tous les dentistes autorisés à travailler dans cette province peuvent devenir membres de la [BC Dental Association](#) (BCDA). Le mandat de la BCDA est de servir, de représenter et de défendre les intérêts de ses membres, soit les dentistes de la Colombie-Britannique.



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

CONTACTS UTILES

[Dental Council of Prince Edward Island](#)

184, avenue Belvedere
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 2Z1
Téléphone : 902 628-8156
Courriel : info@dcpei.ca

[Dental Association of Prince Edward Island](#)

184, Belvedere Avenue
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 2Z1
Téléphone : 902 892-4470
Courriel : dapei@eastlink.ca

[Fonds de prêt de carrière aux immigrants de l'Atlantique](#)

Courriel : info@aiclfc.ca

Le [Dental Council of Prince Edward Island](#) (DCPEI) a pour mandat de protéger le public en réglementant et en guidant les professions de soins dentaires. Les candidats désirant exercer leur profession de dentiste généraliste ou spécialiste dans cette province doivent répondre à leurs exigences.

[Cliquez ici](#) pour consulter les critères d'admissibilité pour exercer la profession de dentiste généraliste et [ici](#) pour la profession de dentiste spécialiste. Dans les deux (2) cas, vous devrez présenter votre certificat obtenu du [Bureau national d'examen dentaire du Canada](#) (BNED).



Frais d'inscription :
100 \$ + frais du permis

La [Dental Association of Prince Edward Island](#) (DAPEI) est la voix des dentistes à l'Île-du-Prince-Édouard. Cette association sert et représente les intérêts de ceux-ci.



MANITOBA

CONTACTS UTILES

[Manitoba Dental Association](#)

202 - 1735, avenue Corydon
Winnipeg (Manitoba) R3N 0K4
Téléphone : 204 988-5300
Courriel : office@manitobadentist.ca

[University of Manitoba](#)

College of Dentistry
Courriel : recepcss@umanitoba.ca

Au Manitoba, l'organisme de réglementation qui autorise les professionnels à travailler comme dentistes est le [Manitoba Dental Association](#) (MDA). Pour pratiquer légalement la médecine dentaire au Manitoba, vous devez être inscrit auprès de la MDA et autorisé à travailler par celle-ci.

Lorsque vous aurez entrepris toutes les démarches de certification auprès du [Bureau national d'examen dentaire du Canada](#) (BNED), vous pourrez vous inscrire auprès de la MDA en tant que [dentiste généraliste](#) ou [spécialiste](#).

Vous pouvez télécharger le guide d'instruction en [cliquant ici](#).

Vous devrez également répondre aux exigences en matière de [compétences linguistiques](#), soit la maîtrise de la langue anglaise.



Frais d'inscription :
650 \$ + frais du permis



NOUVEAU-BRUNSWICK

CONTACTS UTILES

[Société dentaire du Nouveau-Brunswick](#)

570, rue Queen, bureau 504
Case postale 488, succursale A
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 6Z6
Téléphone : 506 452-8575
Courriel : info@nbdent.ca

[Fonds de prêt de carrière aux immigrants de l'Atlantique](#)

Courriel : info@aiclfc.ca

La [Société dentaire du Nouveau-Brunswick](#) (SDNB) est l'organisme qui détient les pouvoirs pour l'inscription et la délivrance de permis au Nouveau-Brunswick.

Afin d'obtenir un permis d'exercice, les candidats doivent remplir le formulaire de demande et transmettre [divers documents](#), dont le certificat du [Bureau national d'examen dentaire du Canada](#) (BNED).

Les dentistes qui ont fait leurs études ou qui ont suivi leur formation à l'extérieur du Canada ou dans un pays où il existe un système de reconnaissance similaire à la formation dentaire et qui ne sont actuellement pas inscrits pour exercer la dentisterie au Canada peuvent présenter une demande de permis au Nouveau-Brunswick à condition d'avoir terminé avec succès un programme de qualification de deux (2) ans à temps plein ou d'avoir réussi le processus d'équivalence du BNED.



Frais d'inscription :
150 \$ + frais du permis



NOUVELLE-ÉCOSSE

CONTACTS UTILES

[Provincial Dental Board of Nova Scotia](#)

210, Waterfront Drive, bureau 103
Bedford (Nouvelle-Écosse) B4A 0H3
Téléphone : 902 420-0083
Sans frais : 1 866 326-1046
Courriel : admin@pdbns.ca

[Nova Scotia Dental Association](#)

210, Waterfront Drive, bureau 101
Bedford (Nouvelle-Écosse) B4A 0H3
Téléphone : 902 420-0088

[Internationally Educated Dental Professionals \(IEDP\) Bridging Program](#)

Immigrant Services Association of
Nova Scotia (ISANS)
Courriel : iehp@isans.ca.

[Fonds de prêt de carrière aux immigrants de l'Atlantique](#)

Courriel : info@aiclfc.ca

[Dalhousie University](#)

Faculty of Dentistry
Téléphone : 902 494-2824



Le [Provincial Dental Board of Nova Scotia](#) (PDBNS) représente et protège les intérêts du public dans la pratique de la dentisterie en veillant à ce que seul le personnel dûment formé, qualifié et autorisé dispense des traitements de qualité raisonnable.

Afin d'être autorisés à pratiquer la dentisterie en Nouvelle-Écosse, les candidats devront remplir plusieurs conditions et soumettre, entre autres, le certificat du [Bureau national d'examen dentaire du Canada](#) (BNED). Il est possible de faire une demande en tant que dentiste [généraliste](#) ou [spécialiste](#).

Seuls les candidats qui répondent aux exigences du PDBNS et qui sont inscrits au registre des dentistes sont autorisés à exercer leur profession dans cette province.

Des stages d'observation auprès des dentistes d'accueil sont possibles pour les dentistes formés à l'étranger. Ce programme est géré par Immigrant Services Association of Nova Scotia (ISANS). [Cliquez ici](#) pour connaître les modalités du programme.



Frais d'inscription :
100 \$ + frais du permis

Les dentistes reconnus en Nouvelle-Écosse peuvent devenir membres de la [Nova Scotia Dental Association](#). Sa mission est l'entraide au sein de la profession de dentisterie.





ONTARIO

CONTACTS UTILES

[Royal College of Dental Surgeons of Ontario](#)

6, rue Crescent
Toronto (Ontario) M4W 1T1
Téléphone : 416 961-6555
Sans frais : 1 800 565-4591
Courriel : registration@rcdso.org

[Ontario Dental Association](#)

Téléphone : 416-922-3900
Sans frais : 1 800 387-1393
Courriel : info@oda.ca

[University of Toronto](#)

Faculty of Dentistry

[Western University](#)

Schulich School of Medicine &
Dentistry
Téléphone : 519 661-3459

[Collège La Cité](#)

[ProfessionsSantéOntario](#)

Le [Royal College of Dental Surgeons of Ontario](#) (RCDSO) régleme la profession dentaire dans la province de l'Ontario depuis la loi de mars 1868. Tous les dentistes qui désirent exercer en Ontario doivent être membres de la RCDSO et recevoir un certificat d'inscription valide pour effectuer les procédures qui sont autorisées aux dentistes de l'Ontario.

Il y a différents types de certificat d'inscription (permis) selon la situation. Consultez les [exigences](#) par type de certificat. La plupart des candidats demandent un certificat général (licence) qui permet de fournir l'ensemble des services dentaires sans restriction aux personnes qui vivent en Ontario. [Cliquez ici](#) pour connaître le processus de demande et ce dont vous [aurez besoin](#) pour postuler. Vous devrez avoir obtenu votre [certificat](#) du [Bureau national d'examen dentaire du Canada](#) (BNED).

Pour obtenir un permis d'exercice de la dentisterie en Ontario, les candidats doivent :

- satisfaire aux exigences spécifiques en matière d'éducation et de formation fixées par le ministère de la Santé avant d'être inscrits à l'Ordre;
- avoir la capacité de pratiquer l'art dentaire de manière sûre, compétente et éthique;
- rester conscient de leurs exigences professionnelles, éthiques et réglementaires;
- être capables de [communiquer efficacement](#) en anglais ou en français.

Le RCDSO a réalisé une [vidéo](#) à l'attention des candidats internationaux.



Frais d'inscription :

350 \$ + frais du permis

L'association professionnelle des dentistes en Ontario est la [Ontario Dental Association](#) (ODA). L'ADO défend les intérêts de ses membres, promeut une santé bucco-dentaire optimale et favorise une vie professionnelle réussie ainsi que le bien-être général.



SASKATCHEWAN

CONTACTS UTILES

[College of Dental Surgeons of Saskatchewan](#)

201-1st, Avenue South
1202 The Tower at Midtown
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 1J5
Téléphone : 306 244-5072
Courriel : cdss@saskdentists.com

[University of Saskatchewan](#)

College of Dentistry

[Saskatchewan Polytechnique](#)

Le [College of Dental Surgeons of Saskatchewan](#) (CDSS) est l'organisme de réglementation chargé de délivrer les autorisations d'exercer pour les dentistes désirant pratiquer leur profession en Saskatchewan.

Les candidats doivent respecter les [exigences de l'organisme](#) afin d'exercer comme dentiste généraliste ou spécialiste. Dans les deux (2) cas, vous devrez posséder votre certificat du [Bureau national d'examen dentaire du Canada](#) (BNED).



Frais d'inscription :

500 \$ + frais du permis



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

CONTACTS UTILES

[Newfoundland & Labrador Dental Board](#)

55, Elizabeth Avenue, bureau 204
St. John's (Terre-Neuve) A1A 1W9
Téléphone : 709 579-2391
Courriel : nldb@nf.aibn.com

[Newfoundland and Labrador Dental Association](#)

1, rue Centennial, bureau 102
Mount Pearl (Terre-Neuve) A1N 0C9
Téléphone : 709 579-2362
Courriel : info@nlda.net

[Fonds de prêt de carrière aux immigrants de l'Atlantique](#)
Courriel : info@aicl.ca

Les dentistes désirant exercer leur profession dans cette province doivent d'abord être reconnus par le [Newfoundland & Labrador Dental Board](#) (NLDB). Il est possible de demander un permis comme dentiste [généraliste](#) ou [spécialiste](#).

La qualification de base pour l'obtention du permis d'exercice de la dentisterie à Terre-Neuve-et-Labrador est la certification du [Bureau national d'examen dentaire du Canada](#) (BNED).



Frais d'inscription :
250 \$ + frais du permis

L'adhésion à la [Newfoundland and Labrador Dental Association](#) (NLDA) est obligatoire pour obtenir un permis d'exercice. La NLDA est au service de ses membres de la profession de la santé bucco-dentaire. En outre, elle sert le bien de la province par la défense des intérêts, la sensibilisation du public, l'apprentissage professionnel et le partage de l'information.



TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET NUNAVUT

CONTACTS UTILES

[Registraire, réglementation professionnelle](#)

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
5015, 49^e Rue, 7^e étage
Case postale 1320
Yellowknife (T. N.-O.) X1A 2L9
Téléphone : 867 767-9067
Courriel : professional_licensing@gov.nt.ca

Gouvernement du Nunavut
Bureau du registraire du Nunavut
Case postale 390
Kugluktuk (Nunavut) X0B 0E0
Téléphone : 867 982-7668
Courriel : hssnunavutregistrar@gov.nu.ca

[Northwest Territories & Nunavut Dental Association](#)

[Perspective Nunavik](#)

Les candidats désirant exercer leur profession aux **Territoires du Nord-Ouest** (T. N.-O.) doivent déposer une demande de permis auprès du gouvernement des T. N.-O.

Votre demande devra inclure votre certificat du [Bureau national d'examen dentaire du Canada](#) (BNED). [Cliquez ici](#) pour découvrir la liste complète des documents à fournir.



Frais d'inscription :
108 \$ + frais du permis

Les candidats désirant travailler au **Nunavut** doivent contacter le gouvernement du Nunavut par courriel ou téléphone.

La [Northwest Territories & Nunavut Dental Association](#) (NTNDA) est une organisation professionnelle bénévole qui représente les dentistes des T. N.-O. et du Nunavut dans les débats politiques et législatifs. Les dentistes peuvent adhérer à la NTNDA une fois qu'ils ont obtenu leur licence de ces territoires.





TÉMOIGNAGE

YUKON

CONTACTS UTILES

[Office of the Registrar of Dental Professions](#)
 Attn. Licensing Officer
 Professional Licensing & Regulatory Affairs Branch
 Department of Community Services
 Government of Yukon
 P.O. Box 2703, C-5
 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
 Téléphone : 867 667-5111
 Courriel : dental.plra@yukon.ca

[Yukon Dental Association](#)
 PO Box 30083
 Whitehorse (Yukon) Y1A 5M2
 Courriel : yukondentalassociation@gmail.com

[Loi sur la profession dentaire / Dental Profession Act](#)

L'agrément de la profession de dentiste dans le territoire du Yukon est régi par la [Loi sur la profession dentaire](#). Elle définit un dentiste ainsi : une personne physique titulaire d'une licence délivrée sous le régime de la présente loi l'autorisant à exercer la dentisterie au Yukon.

De même, l'article 3.01 stipule qu'il est interdit d'exercer la dentisterie au Yukon sans être titulaire d'une licence délivrée sous le régime de la présente loi.

Afin de recevoir un permis d'exercice et d'être inscrits au registre dentaire du Yukon, les candidats doivent faire leur demande en ligne sur le site du [gouvernement du Yukon](#). Il sera important de télécharger le certificat du [Bureau national d'examen dentaire du Canada](#) (BNED).

 **Frais d'inscription :**
 400 \$ + droits annuels

La [Yukon Dental Association](#) est l'organisation qui représente les dentistes reconnus du Yukon. Elle représente ses membres dans les débats politiques et législatifs.

Dr Naghman Zuberi, Ontario

«Je suis arrivé au Canada avec ma famille, en bonne et due forme, avec toutes les économies nécessaires puisque j'étais dentiste dans mon pays. J'appartenais d'ailleurs une école de dentisterie en Inde. Alors, je croyais qu'avec tout cela, que dès que je débarquerais ici, que je pourrais commencer mon cabinet quelques mois après, ou du moins, trouver du travail dans un autre.

Rien ne m'avait préparé au processus long et coûteux auquel j'ai fait face. D'abord, les examens et les évaluations ici et là et les montants à payer! Ayant échoué à l'examen la première fois, il fallait que je reprenne toutes ces dépenses. Mais je tenais à mon objectif d'aboutir à ma profession au Canada.

Donc, après presque cinq (5) ans, j'ai fini par obtenir ma licence. En fin de compte, j'ai choisi d'enseigner. Je travaille parfois dans une clinique dentaire de façon occasionnelle, mais j'enseigne à temps plein les futurs dentistes.

Le conseil que je donnerais à toute personne qui veut venir travailler ici comme dentiste, c'est de commencer le processus de l'extérieur du Canada pour réduire le temps d'attente. Investissez dans les cours de préparation aux examens, créez votre compte en ligne avant de venir ici et ayez beaucoup d'argent. L'information est clé, car il faut bien choisir la province où on va, alors renseignez-vous bien sur les différentes provinces et les différentes options qu'elles offrent avant de décider de vous installer dans telle ou telle ville. Il y a toujours plusieurs autres options. Et quoi que vous fassiez, commencez par le [Bureau national d'examen dentaire du Canada](#) (BNED), car tout part de là.»

* Ce témoignage a été fait dans le cadre de l'édition 2015-2016 du Guide sur l'accréditation dans les professions de la santé.



NOS COORDONNÉES

Réseau de développement économique et d'employabilité Canada (RDÉE Canada)

1, rue Nicholas, bureau 606
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Téléphone : 613-244-7308
Courriel : immigration@rdee.ca
www.rdee.ca

Réseaux sociaux

Facebook : www.facebook.com/RDEECanada/
LinkedIn : www.linkedin.com/company/936253/admin/
Twitter : twitter.com/RDEECanada
Instagram : www.instagram.com/rdeecanada
YouTube : www.youtube.com/c/RDEECanada

RDÉE
Canada

Le leader du développement économique
des communautés francophones et acadienne

NOS MEMBRES

Alberta



Conseil de développement économique de l'Alberta (CDÉA)

Tél. : 780-414-6125
Courriel : info@lecdea.ca

Colombie-Britannique



Société de développement économique de la Colombie-Britannique (SDECB)

Tél. : 604-732-3534
Courriel : info@sdecb.com

Île-du-Prince-Édouard



Coopérative d'intégration francophone de l'ÎPE

Tél. : 1-888-954-5888
Courriel : employerservices@cifipe.ca

Manitoba



Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM)

Tél. : 204-925-2320
Courriel : cdem@cdem.com

Nouveau-Brunswick



RDÉE du Nouveau-Brunswick

Tél. : 506-764-9876
Courriel : adminRDEENB@cenb.com

Nouvelle-Écosse



Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse (CDÉNE)

Tél. : 902-424-7230
Courriel : info@cdene.ns.ca

Nunavut



Carrefour Nunavut

Tél. : 867-979-2800
Courriel : immigration@carrefournunavut.ca

Ontario



Société économique de l'Ontario (SÉO)

Tél. : 613-590-2493
Courriel : info.ei@seo-ont.ca

Saskatchewan



Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS)

Tél. : 306-566-6000
Courriel : info@cecs-sk.ca

Terre-Neuve-et-Labrador



Horizon TNL

Tél. : 709-726-5976
Courriel : immigration@horizontnl.ca

Territoires du Nord-Ouest



Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest (CDÉTNO)

Tél. : 867-873-5962
Courriel : emplois@cdetno.com

Yukon



Association franco-yukonnaise (AFY)

Tél. : 867-668-2663
Courriel : immigration@afy.yk.ca

r d e e . c a



RDEE
Canada

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada